



Déclaration CFDT lors du CSEC du 09 mars 2021 : Avenir de DOUVRIN

Lors du CSE ordinaire du 25 février 2021 du site de PSA Douvrin, il a été annoncé la délocalisation du projet EP Gen3 et par la même occasion la délocalisation de la fabrication du moteur EP GEN2 à court terme.

Cela a provoqué chez les salariés un sentiment d'écœurement et de trahison.

PSA Douvrin a obtenu des aides colossales : d'une part de l'Europe pour un montant de 23 000 millions d'euros pour l'évolution du moteur EP GEN3 et d'autre part une subvention supplémentaire de la région des Hauts de France de 5 millions. Toutes ces aides étaient destinées à produire ce moteur EP GEN3 exclusivement sur le site de Douvrin. Par ailleurs, à l'ordre du jour du CSE de Douvrin en date du 30 Juin 2020, la direction a éclairé les élus du CSE en précisant que les 4 piliers du projet de ce moteur EP GEN3 étaient :

- La finalisation de la transformation du site de Douvrin,
- Le développement de deux nouveaux moteurs (EP et EB)
- Les investissements pour l'Usine 4.0,
- Open Innovation

Le moteur EP était jusqu'à présent fabriqué uniquement sur le site de Douvrin, car le site avait depuis 2006 consenti à de multiples sacrifices pour conserver ses productions, comme lors de l'accord de performance de 2013 signé par la CFDT, qui a permis de sauver notre usine et d'obtenir la production du moteur DVR.

Le site de Douvrin a toujours été au rendez-vous pour donner entière satisfaction à une direction qui en demande toujours plus, malgré les difficultés, que ce soit en tant que joint-venture Peugeot/Renault de 1969 à 2015, puis au sein de PSA de 2016 à 2020 et à présent de Stellantis. Pour preuve, le site de Douvrin a été un précurseur en terme de compactage et de réduction de ses coûts fixes.

Le site a toujours su tenir ses objectifs en terme de volumes, de qualité, de coûts et de délais. La résilience et la flexibilité des salariés de Douvrin ne sont plus à prouver : en 52 ans d'existence, plus de 50 millions de moteurs ont été produits sur notre site.

Aujourd'hui, vous balayez d'un revers de main des années d'efforts et de dévouement pour finalement délocaliser le moteur qui fait la fierté de Douvrin depuis plus de 15 ans.

Même si le mot « fermeture » n'a pas encore été employé, un avenir sombre se profile à l'horizon, d'autant plus que vous prévoyez l'arrêt du moteur DVR en juin 2022 sur le site de Douvrin et la délocalisation totale de l'EP en 2025 vers la Hongrie. Il ne devrait nous rester que le moteur EB dont l'attribution du Gen3 devrait être annoncée au cours de l'été 2021, si celui-ci n'est pas également délocalisé vers un autre site ! Il n'y a aucun projet pour Douvrin dans vos cartons.

Vous nous annoncez que cette délocalisation a pour but de libérer du personnel pour l'ouverture de l'usine ACC.

Pour la CFDT cet argument n'est qu'une chimère, votre objectif est uniquement de vous séparer d'un site à l'horizon 2025 pour gagner en coût de main d'œuvre, car comme nous le savons tous, le site de Szentgotthard a un coût de main-d'œuvre bien inférieur à celui de Douvrin.

L'ouverture d'une usine de batterie à Douvrin subventionnée en partie par des fonds publics régionaux est pour l'instant seulement actée sur le papier, il reste encore beaucoup d'étapes avant de poser la première pierre de cet édifice. Faire croire aux salariés qu'ils retrouveront tous, de manière quasi automatique, un emploi dans l'usine d'en face est un grossier mensonge.

La CFDT déplore la communication anxiogène de la direction qui n'apporte aucune visibilité sur les perspectives de volume d'activité à court et moyen terme, ni de garanties sur le niveau de personnel transférable vers ACC avec les plans de formations associés.

Cette délocalisation va également à l'encontre de vos engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

La CFDT demande à la direction de reconsidérer sans délai sa décision sur le projet de EP/GEN3, et d'attribuer EB/GEN3 ou tout autre projet au site de Douvrin pour pérenniser l'emploi et amorcer une transition plus douce vers la fin des moteurs thermiques.

La CFDT souhaite exercer son droit d'alerte économique et demande la tenue d'un CSEC extraordinaire pour apporter des explications sur l'avenir du site de Douvrin.

En tant que syndicat responsable et premier syndicat de France, nous ne pouvons rester attentistes face à cette situation.

Sans réaction positive de votre part nous serons dans l'obligation d'utiliser tous les moyens qui sont en notre possession pour défendre nos emplois et la production de notre site comme nous l'avons toujours fait depuis 52 ans.